

Conditions environnementales pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030

Ce document présente les conditions à respecter pour que des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver soient compatibles avec le respect des limites planétaires, et bénéfiques pour les territoires.

ONG signataires : ACTS FOR THE SUMMIT, ANESTAPS, Big Bang Ballers, EcoloSport, Féclaz Sport & Nature, Game Earth Fund, Les ÉcoAthlètes, Match For Green, Mountain Riders, No Plastic in my Sea, POW, Recyclerie Sportive, Sport and Sustainability International (SandSI), Sport For Future, Surfrider Foundation Europe, Trail Runner Foundation, Un Seul Terrain, Une bouteille à la mer, Uni-Vert Sport, 1% for the Planet France

Liste complète des signataires : <https://urlz.fr/os8X>

Nous, athlètes, ONGs, élus, professionnels et habitants des territoires de montagne, scientifiques, ou experts de l'environnement et de l'événementiel signataires de cette tribune, prenons note de la volonté affichée par les parties prenantes de la candidature française aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030 de proposer des Jeux « sobres », « au service des transitions ».

Cependant, pour que cette ambition devienne effective et que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030 soient compatibles avec le respect des limites planétaires et bénéfiques pour les populations et les territoires, nous affirmons que l'ensemble des conditions environnementales ci-dessous doivent être respectées.

Sans le respect de ces conditions par les organisateurs, nous considérerons et affirmerons que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030 contribuent au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité et nous ne pourrions soutenir ce projet.

Pourquoi définir des conditions pour la tenue des Jeux d'Hiver en France ?

Les conséquences de la perte de biodiversité et du changement climatique, telles que l'augmentation des températures moyennes, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur et des sécheresses, la diminution de l'enneigement naturel, l'accélération de la fonte des glaciers ou encore l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies extrêmes, exercent de très fortes pressions sur l'ensemble des

écosystèmes de montagne. Plus largement, ces phénomènes impactent la disponibilité de ressources vitales comme l'eau, la possibilité d'assurer une production agricole ou encore l'intégrité des infrastructures, mettant en cause l'habitabilité future de ces territoires.

Aujourd'hui chacun peut déjà mesurer les premiers effets spectaculaires du changement climatique en montagne. Ils sont pourtant les conséquences d'un réchauffement moyen mondial de « seulement » $+1,15^{\circ}\text{C}^1$ ($+1,9^{\circ}\text{C}$ en France sur la période 2013-2022 et $+2,9^{\circ}\text{C}$ en 2022²) alors que nos modes de vie actuels nous promettent, d'ici 2100, un monde à environ $+3^{\circ}\text{C}$. Les JOP d'Hiver tels que nous les connaissons aujourd'hui, sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES), consomment et promeuvent certains produits et services dont l'impact environnemental est très élevé et impactent les milieux naturels de montagne.

Pour autant ces grands moments de communion populaire sont importants pour notre société et nous devons et pouvons les préserver. Pour cela nous devons accepter que les JOP d'Hiver 2030 et les suivants évoluent avec leur temps. Cela implique qu'ils soient repensés au regard des réalités climatiques et des limites planétaires, qu'ils soient utilisés pour promouvoir des modes de vie compatibles avec un monde à $+2$ degrés et une biodiversité et des ressources préservées, et qu'ils soient des véhicules pour accélérer la transition écologique de notre société. Les pratiques sportives d'hiver et leurs compétitions ont toujours évolué et doivent poursuivre leur évolution au regard du nouveau contexte climatique. Il ne s'agit pas d'un renoncement mais bien d'un choix entre des Jeux d'Hiver ancrés dans leur époque, utiles et bénéfiques à l'intérêt général, ou des Jeux d'Hiver à contre sens des enjeux de société actuels.

Si les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver ont un effet de catalyseur et d'accélérateur de politiques publiques, les investissements financiers et matériels importants qu'ils nécessitent (construction/rénovation d'infrastructures sportives, de réseaux de transports, de logements etc.) sont une opportunité de mettre en œuvre une véritable transition des territoires de montagne. Cette transition doit permettre d'assurer leur habitabilité à moyen et long terme, de faire évoluer l'industrie du tourisme d'Hiver, d'anticiper les enjeux sociaux engendrés par le réchauffement climatique et de préserver les écosystèmes. L'événement doit être au service de l'intérêt général.

La liste de recommandations qui suit, résultant d'un travail collectif, vise à exposer l'ensemble des conditions pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques, et leur héritage, soient bénéfiques pour la société. La France dispose de tous les moyens permettant d'accueillir ces Jeux et leurs événements connexes comme les relais de la flamme en respectant ces conditions : infrastructures, savoir-faire événementiel et opérationnel, connaissances des enjeux et des risques environnementaux et compétences techniques pour y répondre.

Ces conditions et les recommandations qu'elles contiennent s'adressent à l'ensemble des parties prenantes du projet et en priorité aux organisateurs que sont les régions AURA et PACA, l'État, les collectivités hôtes et le Comité International Olympique (CIO) et fédérations nationales et internationales. Elles sont principalement d'ordre « environnementales », des

¹ Par rapport à la période 1850-1900

² Rapport annuel 2023 du Haut Conseil pour le Climat – « Acter l'urgence, engager les moyens »

conditions « sociales » doivent également être élaborées. La responsabilité de la bonne tenue et du financement de cet événement étant partagée entre ces parties prenantes, celles-ci doivent être garantes collectivement du respect de chacune des conditions ainsi que de la mise en place d'un système d'évaluation permettant de vérifier le respect desdites conditions. Il est à noter que la compensation carbone ainsi que les mesures compensatoires des impacts sur le milieu naturel ne peuvent être considérées comme des actions de réduction des impacts. En particulier, la compensation carbone n'évite pas les émissions de gaz à effet de serre produites par l'événement, et comme rappelé par l'ADEME et l'UE, un événement ou une société ne peut se considérer comme « neutre » en carbone.

Un cadre et une gouvernance à adapter

1. Intégrer les évolutions du climat dans la conception de l'événement

Acteurs en responsabilité : CIO et Fédérations Internationales

Afin que ces Jeux Olympiques et Paralympiques soient compatibles avec les enjeux actuels, il est impératif d'intégrer dès la phase d'élaboration du projet le respect des règles internationales de réduction des émissions de GES, les projections climatiques et les besoins des territoires pour s'y adapter. Le Comité International Olympique doit intégrer une clause « d'urgence climatique / environnementale » permettant à l'organisateur de s'affranchir de certaines des exigences opérationnelles actuellement en vigueur, par exemple les prescriptions pour l'aménagement des pistes, les niveaux de services à fournir aux officiels et aux partenaires, ou encore le dispositif technique et énergétique pour la diffusion des compétitions. Cette clause doit permettre à l'organisateur, à partir des projections scientifiques, et notamment par des analyses de résilience des disciplines et des territoires, de proposer des évolutions dans l'organisation et le format des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver. Ces évolutions pourraient, entre autres, porter sur la taille de l'événement, par exemple sur le nombre de disciplines ou d'épreuves et sur les jauges.

2. Conditionner les aides publiques au respect de conditions environnementales notamment à une division par 2 des émissions de GES

Acteurs en responsabilité : État et collectivités

Si les Jeux sont en partie financés par des recettes privées émanant des partenariats, de la billetterie et de la retransmission, l'État et les collectivités locales contribuent traditionnellement à hauteur de montants pouvant atteindre plusieurs milliards d'euros. Cette contribution prend la forme de financements directs d'infrastructures pérennes, d'un soutien au budget du comité d'organisation ainsi que de financements indirects comme mise à disposition de ressources humaines et matérielles. Ces volumes financiers doivent nécessairement permettre de renforcer la résilience des territoires pour l'avenir et ne pas

contribuer à alourdir l’empreinte carbone de l’événement. L’État et les collectivités doivent être garants de l’intérêt général des grands événements. Ils doivent ainsi exiger, en appuyant l’attribution de leurs soutiens politiques et financiers sur des évaluations complètes notamment en matière d’émission de GES, le respect des conditions environnementales décrites dans ce document, et de façon plus générale que l’empreinte carbone de l’événement soit divisée par 2 par rapport à celle des Jeux d’Hiver précédents (par exemple ceux de 2018), hors construction d’infrastructures, pour correspondre au rythme nécessaire de réduction de 6% par an des émissions de GES établi par les Accords de Paris.

3. Réduire le transport aérien nécessaire aux athlètes pour être sélectionnés pour les Jeux

Acteurs en responsabilité : Fédérations internationales et CIO

Au-delà des émissions de GES directement liées à l’organisation en eux-mêmes des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, une source additionnelle d’émissions provient de la préparation des sportifs en vue de leur sélection à cette échéance. Cette préparation leur demande de participer à de nombreuses compétitions réparties dans différentes régions du monde, sur un calendrier restreint, rendant indispensable le recours fréquent aux vols internationaux. Les athlètes ont déjà fait entendre leurs voix auprès des instances sportives, notamment par une lettre ouverte adressée à la Fédération Internationale de Ski en février 2023, pour que les calendriers soient aménagés afin de réduire les déplacements d’un continent à l’autre. Modifier le système de sélection des athlètes permettrait à celles et ceux qui font les Jeux de réduire leur empreinte carbone individuelle et de concilier ambition professionnelle et responsabilité environnementale.

4. Organiser une consultation citoyenne

Acteurs en responsabilité : État et collectivités

Les Jeux, qu’ils soient d’Hiver ou d’Été, sont des projets de société nécessitant un fort investissement de moyens publics. La construction d’un tel projet doit donc se faire en collaboration avec les habitants et acteurs du territoire. Des concertations d’ampleur suffisante en amont de la définition du projet doivent être organisées et les conclusions doivent être rendues publiques et être intégrées.

5. Mettre en place un comité de suivi indépendant afin d’assurer une gouvernance qui porte les sujets environnementaux

Un projet de l’ampleur des Jeux Olympiques et Paralympiques mobilise de nombreux acteurs publics et privés. La réalisation des conditions environnementales ne pourra avoir lieu que si tous convergent sur une ambition collective et rendent publiquement compte des avancées. Un comité de suivi expert et citoyen indépendant doit être mis en place afin

d'accompagner la bonne mise en œuvre des engagements environnementaux. Le financement de ce comité doit être intégré dans le coût de l'événement.

Au sein du futur comité d'organisation, toutes les équipes doivent être responsabilisées quant à l'impact des décisions prises dans leurs domaines respectifs. Une estimation de l'impact carbone de l'événement devra être réalisée le plus tôt possible, et associée à un objectif global de réduction ambitieux, à minima une division par 2 des émissions par rapport aux Jeux d'Hiver précédents. Des objectifs spécifiques pour chaque secteur de l'organisation devront être fixés et suivis, et servir d'aide à la décision dans l'ensemble des champs opérationnels.

Une sobriété nécessaire dans les aménagements et les infrastructures

6. Garantir des pistes faites très majoritairement avec de l'enneigement naturel

Acteurs en responsabilité : CIO, FIS et Organismes

Afin de limiter la consommation d'eau et d'énergie liée à la production de neige de culture (et des installations que cela implique), nous préconisons que ne soient considérées, pour accueillir les épreuves sur neige, que les pistes qui assurent un taux d'enneigement fiable annuel supérieur à 150 jours à l'horizon 2035. Ce taux devrait être établi sur la base d'études prospectives d'enneigement, selon les modélisations locales existantes, et fondé sur l'hypothèse (la plus défavorable) du seul enneigement naturel, dans le cas d'un hiver faiblement enneigé (Q20)³.

Utiliser majoritairement l'enneigement naturel implique d'accepter que les pistes des compétitions soient moins stabilisées (injection d'eau notamment) et donc qu'elles évoluent en fonction des heures et températures de la journée. Cette évolution des conditions de pratique doit être prise en compte dans la performance sportive afin de garantir une égalité de traitement entre athlètes (fonctionnement par poule, intégration du critère de la qualité de la piste dans le calcul des temps etc.). Une flexibilité dans les dates des compétitions (notamment pour les épreuves sur neige) doit pouvoir être appliquée afin de bénéficier des meilleures conditions offertes naturellement (ex : décaler une épreuve plutôt que de saler ou pelleter/buller la neige). Ces éléments doivent être intégrés dans les discussions avec les instances sportives internationales de façon à assouplir leurs exigences techniques en la matière.

Dans le cas d'un confortement via de la production de neige, il serait nécessaire que les volumes turbinés par enneigeurs soient inférieurs à 200m³ et qu'il n'y ait aucun recours au déplacement de neige, hors damage, ni à l'étalement de glace provenant de glacier.

³ Modélisation de type ClimSnow (MétéoFrance, INRAE, DIA4S)

7. Organiser des Jeux à partir d'infrastructures 100% existantes aujourd'hui

Acteurs en responsabilité : Organismes

La lutte contre l'artificialisation des sols, avec l'objectif national d'atteindre zéro artificialisation nette des sols en 2050, est indispensable pour permettre une habitabilité et une résilience des territoires de montagne ainsi que pour préserver la biodiversité. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030 doivent se penser uniquement au regard des infrastructures, sportives ou touristiques, y compris en matière d'infrastructures dédiées à la préparation des pistes et sites sportifs (retenues collinaires, réseaux d'eau et de télécommunications en bord de pistes etc.) existantes aujourd'hui. Ils ne doivent pas générer de nouveaux aménagements, à l'exception de la rénovation ou du développement des transports en commun et ferroviaires, pas plus qu'avoir recours à des infrastructures actuellement en cours de développement et ainsi indirectement encourager l'accroissement des installations en montagne. Par exemple pour la capacité d'accueil des différents publics, il faudrait envisager de réquisitionner les lits froids qui représentent 50% de l'immobilier en montagne.

8. Garantir la préservation de 100% des sites naturels

Acteurs en responsabilité : Organismes

Les lieux d'accueil des grands événements, quand ils sont naturels, sont vulnérables aux divers impacts provoqués par les activités qui s'y déroulent. Déversements de déchets ou de combustibles, dépôts de mégots, utilisation excessive de son et d'éclairage, piétinements, atteintes aux arbres et aux habitats doivent absolument être évités, et le cas échéant réparés. Une analyse poussée des impacts environnementaux sur chaque site (prenant en compte les espèces, les habitats, les différents types de pollution etc.) doit être réalisée en amont de l'événement, et les mesures d'évitement de ces impacts doivent être mises en place afin de garantir la préservation de 100% des sites naturels.

9. Assurer la rénovation thermique des bâtiments énergivores utilisés pour l'événement

Acteurs en responsabilité : Organismes, collectivités, propriétaires privés

Les Jeux d'Hiver doivent laisser un héritage positif sur le territoire en participant à leur transition écologique. Les logements en montagne ont une très faible performance énergétique. Environ 76% des biens sont étiquetés E, F ou G dans les stations de ski selon la FNAIM et devront être rénovés d'ici 2035 selon la loi. La performance énergétique des bâtiments est un des moyens de réduire nos émissions de GES tout en augmentant la qualité de vie de ceux qui les habitent. Assurer la rénovation thermique de tous les bâtiments (logements ou autres) utilisés constituerait un héritage positif concret.

10. Une alimentation électrique assurée à 95% par le réseau

Acteurs en responsabilité : Organismes, partenaires et collectivités

Le recours aux générateurs fonctionnant au diesel pour la production d'électricité entraîne des émissions de GES importantes, ainsi que de la pollution de l'air et des risques de pollution des sols. Dans la dynamique du modèle impulsé par Paris 2024, il est indispensable que l'événement puisse recourir majoritairement au raccordement au réseau électrique. Ces éléments doivent être de toute urgence intégrés dans les discussions avec les instances sportives internationales et les diffuseurs de l'événement, de façon à assouplir leurs exigences en la matière. Par ailleurs, un approvisionnement en énergie renouvelable doit être priorisé pour l'ensemble des besoins.

Un recours minimal au transport aérien et à la voiture individuelle

11. Réduire au strict minimum les recours au transport aérien tout en permettant aux publics d'autres régions du monde de vivre l'événement depuis chez eux

Acteurs en responsabilité : Organismes

L'utilisation des transports aériens est responsable d'entre 60% et 90% des émissions de GES d'un grand événement. Pour rendre ces événements compatibles avec l'Accord de Paris sur le climat, il est donc mathématiquement indispensable de réduire drastiquement l'utilisation de ce mode de transport. Dans le même objectif, les territoires de montagne doivent nécessairement réduire leur dépendance aux clients et touristes internationaux venant en transport aérien. Les Jeux d'Hiver peuvent être un démonstrateur de ce nouveau modèle en mobilisant plusieurs leviers d'action. Tout d'abord, par exemple, en organisant, à l'aide des instances internationales et en étant vigilants sur l'impact environnemental du numérique, la retransmission en direct de l'événement depuis des « fans zones » dans les différentes capitales sur tous les continents, afin de permettre aux spectateurs de vivre l'événement depuis chez eux. Ensuite, en fixant via la billetterie de l'événement un quota de spectateurs venant d'autres régions du monde, en réservant un minimum de 90% des billets à des spectateurs locaux, ou encore en permettant l'achat combiné de billets de train avec un billet de l'événement. Puis, en limitant le nombre de personnes accréditées (fédérations, médias, officiels, partenaires etc.) venant en transport aérien. Enfin, en interdisant les transferts entre les sites de compétition en transport aérien.

12. Utiliser zéro hélicoptère autre que pour la sécurité / les secours

Acteurs en responsabilité : Organismes

Toujours dans la même dynamique, les transferts et le recours aux hélicoptères doivent être absolument limités aux usages indispensables, comme la sécurité et les secours. Un

hélicoptère⁴ de taille moyenne émet presque 10kg de CO₂⁵ par minute. Les différents transferts et voyages de personnes, ainsi que les déplacements par les airs de matériel, ou encore les prises de vue aérienne pour la retransmission ne sont pas strictement nécessaires à la bonne tenue de l'événement, dans la mesure où des alternatives existent (transport terrestre, par câble, ou recours aux drones) et ne sont pas compatibles avec l'objectif de limiter les émissions de GES comme demandé par l'Accord de Paris.

13. Rendre accessible au moins 80 % des sites en train ou autres transports en commun

Acteurs en responsabilité : Organismes, État et Collectivités

Si les précédentes éditions des Jeux Olympiques et Paralympiques ont servi notamment au développement des infrastructures routières, ceux de 2030 doivent permettre l'accélération du développement des mobilités « propres » notamment le transport ferroviaire et les autres transports collectifs, qui sont 8 à 30 fois moins émetteurs de GES et de polluants que la voiture individuelle thermique. Le plan de transport des Jeux doit également promouvoir et tester des solutions de mobilité durable innovantes pour les premiers et derniers kilomètres (mobilités partagées, intermodalités, transports collectifs à la demande, mobilités actives etc.), et ainsi proposer des alternatives crédibles permettant de restreindre l'accès aux sites des voitures thermiques individuelles. Ces solutions constitueront un formidable héritage de l'événement pour les territoires de montagne, permettant de réduire durablement leur empreinte carbone et leur dépendance aux énergies fossiles.

Une gestion éthique et durable des consommables

14. Produire ou consommer zéro objet à usage unique

Acteurs en responsabilité : Organismes, Partenaires

Les grands événements sont de grands consommateurs d'objets et de matière, que cela soit des éléments de mobilier (tables, bars, chaises), de décoration (lampes, tableaux, moquettes), de signalétique (bâches, drapeaux, panneaux), de technique (câblage réseau, écrans, lumières) ou de logistique (barrières). Afin de limiter la surconsommation de matières premières, la production de déchets et de maîtriser les coûts de l'événement, il est nécessaire d'assurer que ces éléments soient soit loués (et non achetés), soit que leur seconde vie post-événement soit déterminée dès l'acquisition (réutilisation, upcycling etc.). Les JOP d'Hiver doivent garantir que 100% des objets et matériaux utilisés seront réutilisés et qu'aucune consommation de produit à usage unique, notamment en plastique, n'aura lieu autrement que pour des raisons sanitaires.

⁴ ECUREUIL AS350 B2, 5 passagers : <https://www.airpro-copter.fr/helicoptere-heliportage.php>

⁵ 3,82kgCO₂e/kg kérosène Jet A (ADEME, base empreinte, France continentale) * 2,4l/min = 9,2kgCO₂e/min

15. Proscrire les goodies à usage unique et assurer 100% d'achats responsables

Acteurs en responsabilité : Organismes, Partenaires

La politique d'achats d'un grand événement international est un élément-clé à la fois pour la réalisation des objectifs fixés pour l'événement et aussi car elle façonne durablement les chaînes de valeur des filières concernées, compte-tenu du volume d'activité et de la notoriété de l'événement.

Le futur comité d'organisation devra donc se doter d'une stratégie d'achats responsables permettant de sélectionner les prestataires de l'événement en fonction de leur capacité à s'aligner sur la stratégie environnementale et sociale définie pour l'événement. En particulier, tous les achats devraient être réalisés soit localement auprès de structures des territoires de l'événement, soit auprès d'organisations démontrant leur capacité à maîtriser les impacts environnementaux de leurs produits et services, soit auprès d'acteurs de l'économie sociale et solidaire dont l'activité est basée sur principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces critères devraient s'appliquer en premier lieu au développement de produits portant la marque de l'événement.

D'autre part, les contrats de partenariat et sponsoring de l'événement devraient dès que possible être dissociés de la fourniture de produits et services afin de laisser pleine capacité au comité d'organisation de réaliser sa politique d'achats responsables.

Enfin, les produits non indispensables à la bonne réalisation de l'événement, notamment les goodies et autres cadeaux à usage unique à visée commerciale devraient être supprimés, afin de réduire les déchets et de préserver le budget disponible pour la réalisation de l'événement en lui-même. Dans tous les cas, ces produits doivent s'aligner avec la stratégie d'achat responsable de l'événement soit notamment être éco-conçus, être fabriqués éthiquement et surtout être utiles, pour garantir leur utilisation après l'événement.

16. Garantir 80% d'alimentation durable

Acteurs en responsabilité : Organismes

L'alimentation est un enjeu global intégrant la réduction des émissions de GES, la préservation de la biodiversité, le soutien aux approvisionnements locaux, l'utilisation de plastique à usage unique etc. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver doivent respecter les recommandations du WWF France décrites dans la charte des 15 engagements écoresponsables des grands événements sportifs de 2020, soit une offre alimentaire globale composée à 80% de produits locaux (provenance dans un rayon de 200km, ou à défaut, au niveau d'abord régional, puis métropolitain et enfin élargi aux pays voisins) et de saison comprenant au minimum 30% de produits biologiques, 30% de produits certifiés, une réduction de la part de produits animaux (viandes, poissons, produits laitiers et œufs) de 50%, ainsi qu'un menu végétarien équilibré proposé systématiquement dans l'offre. Pour les produits importés, 70% doivent être certifiés AB et/ou Commerce équitable. Par ailleurs, l'événement doit viser le 0 surplus alimentaire.

17. Renoncer aux partenariats avec des sponsors dont l'activité promeut des conduites et des produits fortement polluants ou consommateurs de ressources

Acteurs en responsabilité : Organisateurs, CIO

Le spectacle sportif, grâce à sa forte notoriété et attractivité, influence nos comportements et nos modes de vie. Les comportements promus au travers du spectacle sportif sont pris comme modèle et sont largement imités par les citoyens. Les sponsors utilisent ce mécanisme depuis de nombreuses années pour promouvoir leurs produits et services. Afin de construire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver compatibles avec les enjeux environnementaux, il est indispensable qu'ils ne permettent plus de faire la promotion et la valorisation de produits néfastes pour l'environnement, au risque de rendre l'ensemble de leurs engagements inaudibles. En premier lieu sont concernés les sponsors ou publicités de produits ou services fortement émetteurs de GES comme les acteurs du secteur pétrolier, les transporteurs aériens, les véhicules polluants comme les SUV, les entreprises fortement génératrices de déchets comme les utilisateurs de plastique à usage unique, ou les entreprises qui promeuvent des produits alimentaires trop gras, sucrés ou salés responsables de problèmes de santé.

Communiqué de presse :

https://docs.google.com/document/d/1IX-raGmWbVX6pfgsNR1C16a2eILQyPSSD_DVltgoFPQ/edit?usp=sharing

Liste complète des signataires : <https://urlz.fr/os8X>

CONTACTS :

- Contact du collectif : collectifsportenvironnement@gmail.com